



## **Fédération canadienne des étudiantes et étudiants – Nouvelle-Écosse OFFRE D'EMPLOI : STAGE D'ÉTÉ**

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, le mouvement étudiant national du Canada, est composée de plus de 650 000 membres provenant de 79 associations étudiantes universitaires et collégiales. La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants et les organisations qui ont été ses prédécesseurs représentent les étudiantes et étudiants du Canada depuis 1927.

### **Description :**

Le poste de stage d'été de la Fédération est un poste payé à temps plein situé à Halifax, en Nouvelle-Écosse, d'une durée de 8 semaines. Les stagiaires aideront à élaborer et à mettre en oeuvre des stratégies pour la prestation des campagnes et des services aux membres, aux projets de recherche, au travail normal de bureau, assisteront à des événements spéciaux et participeront de temps à autre au travail d'importance pour la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants – Nouvelle-Écosse.

### **QUALIFICATIONS :**

- Une connaissance des buts et enjeux actuels du mouvement étudiant au Canada.
- Expérience au sein du mouvement étudiant ou d'autres mouvements de justice sociale.
- Une facilité d'expression en français est un atout.
- Doit être admissible au programme des Emplois d'été Canada.

### **CANDIDATURES :**

Veuillez envoyer une lettre d'accompagnement, votre curriculum vitae et vos références par courriel à [organiser@cfs-ns.ca](mailto:organiser@cfs-ns.ca) d'ici le 11 mai. Les lettres d'accompagnement peuvent être adressées à Organiseurs des Maritimes.

### **DURÉE DE L'EMPLOI**

Le contrat pour la position d'assistante ou d'assistant aux campagnes sera d'une durée de 8 semaines, allant du 18 mai au 6 juillet. Les dates d'entrée en fonction et de départ sont flexibles.

### **RÉMUNÉRATION :**

Nous offrons un salaire de 15 \$ l'heure à raison de 35 heures par semaine.

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants – Nouvelle-Écosse accueille positivement les contributions que les personnes issues de communautés traditionnellement marginalisées, comme défini dans les motifs de discrimination illicite prévus par la Loi sur les droits de la personne de la Nouvelle-Écosse, apportent à notre organisation. Cela comprend notamment les personnes racialisées, les Autochtones, les femmes, les personnes lesbiennes, bisexuelles, gaies, transgenres et queers, et les personnes en situation de handicap. Nous encourageons les candidates et candidats à s'auto-identifier dans leur lettre d'accompagnement ou leur demande d'emploi s'ils sont membres d'une communauté marginalisée.